

Revue Recherches Familiales

Règlement intérieur

(voté le 27 juin 2022)

Article 1 : Objet

La revue *Recherches Familiales* est une revue pluridisciplinaire qui, pour animer le débat scientifique, édite des articles portant sur des thématiques familiales. Elle publie au moins un numéro par année. La revue est indépendante : la sélection des articles comme le choix des thèmes sont effectués par le comité de rédaction, souverain en la matière.

Article 2 : Direction de publication

La revue *Recherches Familiales* est publiée par l'Union nationale des associations familiales (Unaf). Le/la directeur.trice de publication de la revue est le/la Président.e de l'Unaf.

Article 3 : Comité de rédaction

Composition : Le comité comprend entre 10 et 25 membres qui garantissent la pluridisciplinarité de la revue. Les décisions du comité de rédaction, autres que celles relevant de la nomination ou de l'exclusion des membres, ou de la modification du présent règlement, sont validées par un vote positif d'au moins la majorité des membres présent.e.s. Le/la responsable de la recherche de l'Unaf est membre de droit de ce comité.

Fonction : Le comité de rédaction est garant, en toute indépendance, de la qualité scientifique des articles publiés et des orientations scientifiques de la revue.

Admission : Sur proposition d'un.e membre du comité qui présente un CV détaillé de la personne qui postule (préalablement transmis au comité), cette dernière devient membre du comité en cas de vote favorable des 2/3 des présent.e.s.

Engagement de présence : Toute personne membre du comité de rédaction s'engage à une présence régulière aux réunions du comité. Ainsi, trois absences successives, sans raison dûment justifiée, peuvent conduire à ce que le comité invite la personne à quitter ledit comité.

Exclusion : Après inscription à l'ordre du jour, pour des raisons motivées et expressément notifiées le jour du vote, un.e membre peut être exclu.e dudit comité, par vote des 2/3 des voix

de la totalité des membres du comité. Ce vote peut être organisé sous format électronique, dans un délai de trois jours suivant la réunion du comité.

Fonctionnement : Après consultation, le comité se réunit en principe trois fois par année (dont une fois en distanciel par visioconférence), sur une convocation de la rédaction en chef accompagnée d'un ordre du jour. L'ensemble des documents à étudier sont intégrés à l'espace partagé préalablement à la réunion.

Espace partagé : Les documents utiles au bon fonctionnement du comité (versions des articles proposés et évalués, états des lieux, propositions de dossiers thématiques, échanges avec les auteur.e.s...) sont intégrés, sous forme anonyme, dans un espace partagé accessible aux membres du comité, pour consultation. Chaque membre s'engage à respecter la plus stricte confidentialité sur l'ensemble de ces documents.

Article 4 : Comité de lecture

Composition : Toute personne qui a participé à l'évaluation d'un article durant les deux années précédentes est membre du comité de lecture. Son nom, sauf demande contraire de sa part, est publié dans l'« Ours » de la revue.

Fonction : Le comité de lecture, en assurant les évaluations des articles proposés, permet le fonctionnement scientifique de la revue.

Critère de choix : Le choix des personnes sollicitées s'effectue sur les critères des compétences scientifiques et de la reconnaissance d'un domaine d'expertise précis.

Membres de droit : Toute personne membre du comité de rédaction est *de facto* membre du comité de lecture.

Fonctionnement : Les membres du comité de lecture sont sollicité.e.s individuellement par la rédaction en chef, après consultation de la coordination du dossier thématique, pour effectuer l'évaluation d'un article soumis à la revue. L'anonymat des évaluateurs.trices est garanti.

Article 5 : Rédaction en chef

Nomination rédaction en chef : La rédaction en chef est désignée, après concertation avec le comité de rédaction, par la direction de l'Unaf.

Responsabilité : La rédaction en chef est garante de l'indépendance scientifique de la revue, de ses orientations fixées par le comité de rédaction et de sa publication effective. Elle veille également à ce que la revue réponde aux critères nécessaires à une reconnaissance sur le plan scientifique et s'engage à faire toutes les démarches qui lui permettent d'être présente dans les différents classements scientifiques nationaux et internationaux, suggérés par le comité de rédaction.

Fonction : La rédaction en chef réunit le comité de rédaction trois fois par année et anime les réunions. A la réception des articles, le cas échéant en association avec le/la coordinateur.trice du dossier thématique, elle choisit les évaluateurs.trices des articles et assure les échanges entre évaluateurs.trices et le comité de rédaction.

Secrétariat : Le secrétariat de rédaction de la revue est assuré par l'Unaf. Il pourvoit à l'ensemble des fonctions de secrétariat exigées pour le bon fonctionnement de la revue et le lien direct avec les services de l'Unaf (site Internet, informatique, communication, logistique...).

Article 6 : Coordination du dossier thématique

Nomination : Un.e membre du comité de rédaction (appelé.e « coordinateur.trice ») ou une personne chercheuse externe dudit comité (appelé.e « coordinateur.trice invité.e ») peut proposer au comité de rédaction un dossier thématique pour un prochain numéro de la revue.

Fonction : La coordination est chargée de rédiger un appel à contribution et, en cas de publication, l'introduction du dossier thématique. Les deux textes sont soumis au comité de rédaction qui peut proposer des modifications. Elle est également chargée du suivi du dossier thématique et participe à l'évaluation de l'ensemble des articles proposés. La décision finale de publication revient au comité de rédaction.

Article 7 : Protocole de publication

Structuration : Tout numéro de la revue est composé d'au moins un dossier thématique comprenant *a minima* trois articles, une partie « Varia », et une partie « Publications » qui peut se décomposer en « Lecture critique » ou « Autour d'un ouvrage ».

Évaluation : Tout article, préalablement anonymisé, est évalué par deux évaluateurs.trices., dont au moins un.e membre du comité de rédaction. Si les évaluateurs.trices sont en désaccord, les membres du comité de rédaction demandent des évaluations complémentaires puis procèdent à

un vote. Tout texte publié dans la partie « Publication » est évalué par la rédaction en chef. Tout texte est soumis à la discussion et à la décision finale du comité de rédaction.

Conflit d'intérêt : Le comité de rédaction, et plus particulièrement la rédaction en chef, veille à éviter tout conflit d'intérêt avec les auteur.e.s concernant l'évaluation d'articles.

Publication par un membre du comité de rédaction : Tout article proposé par un.e membre du comité de rédaction est évalué par des personnes extérieures dudit comité. Chaque membre du comité veille à ne pas proposer plus d'un texte sur une période de deux années (deux numéros).

Écriture inclusive : Le choix du type d'écriture est laissé à l'auteur.e du texte.

BAT : Au titre du secrétariat de la rédaction, l'ensemble des épreuves avant BAT, puis sur BAT, est relu par au moins deux salarié(e)s de l'Unaf, compétent(e)s en la matière. Le BAT est signé par la direction de l'Unaf. La revue est publiée en format papier et est diffusée en libre-accès sur Internet.

Article 8 : Modification du règlement intérieur

Une modification du règlement peut être proposée par toute personne membre du comité de rédaction. Cette proposition de modification du règlement est envoyée aux membres du comité de rédaction au moins un mois avant la réunion au cours de laquelle cette proposition est débattue. Le sujet est obligatoirement porté à l'ordre du jour.

Une modification du règlement doit être acceptée par les 2/3 des membres du comité de rédaction et par le/la membre du comité représentant l'Unaf qui dispose d'un droit de veto. Ce vote peut être organisé sous format électronique, dans un délai de trois jours suivant la réunion du comité.

Article 9 : Accès au règlement intérieur

Le présent règlement intérieur est diffusé sur la page de présentation de la revue *Recherche Familiale*, accessible sur le site de l'Unaf.